

|  |  |
| --- | --- |
| **N° 42/2017** | **Le 30 août 2017** |

**La perte de biodiversité menace les conditions   
de notre existence**

**Le CESE tire la sonnette d’alarme et reproche à la Commission   
et aux États membres leur manque de volonté politique**

**Le CESE tire la sonnette d’alarme dans le contexte d’un été marqué par de fortes tempêtes, des glissements de terrain et autres phénomènes météorologiques inhabituels. Plusieurs propositions du CESE pour améliorer la protection de la nature sont restées jusqu’à présent sans réponse que ce soit de la part de la Commission ou des États membres. *«Nous appelons une fois encore la Commission et les États membres à garantir une mise en œuvre cohérente et immédiate de la stratégie en faveur de la biodiversité, notamment des directives «Oiseaux» et «Habitats» ainsi que de la directive relative à l’eau, qui constituent des moyens importants permettant de préserver la biodiversité»*, déclare M. Lutz Ribbe, membre allemand du CESE, se référant à son** [**avis sur *la politique de l’UE en matière de biodiversité***](http://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/la-politique-de-lue-en-matiere-de-biodiversite-avis-dinitiative).

**Les 20 ans de retard de Natura 2000: le CESE plaide pour un budget spécifique**

Le réseau Natura 2000 se fonde essentiellement sur la directive «Habitats» et comporte certaines zones de protection spéciale pour les oiseaux au titre de la directive «Oiseaux». Il vise à préserver des espèces rares de la flore et de la faune ainsi que certains biotopes uniques situés dans des zones désignées. Ce réseau devrait être achevé depuis 1995. Aujourd’hui, en 2017, la quasi totalité des sites Natura 2000 sont enfin désignés – représentant près de 18 % de la superficie terrestre de l’Union – mais de nombreux sites ne disposent toujours pas de protection juridique permanente, et seulement la moitié d’entre eux environ disposent de plans de gestion. *«C’est une preuve d’incapacité, ou simplement d’ignorance, de la part de l’Union européenne et de bon nombre de ses États membres. Nous comprenons que l’Union est confrontée à de nombreux défis, tels que le «Brexit», le chômage et le terrorisme, des sujets sur lesquels, en tant que représentants de la société civile, nous œuvrons aux côtés de la Commission.* ***Mais nous ne devons pas oublier que la biodiversité conditionne notre existence même et que la poursuite du pillage de notre nature nous prive de nos conditions de subsistance»***, met en garde M. Ribbe. Le CESE estime que l’une des raisons principales du retard observé dans la réalisation des objectifs initiaux réside dans le financement des zones Natura 2000 qui provient presque exclusivement du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). *«Au sein de ces deux fonds, Natura 2000 entre en conflit avec de nombreux autres projets, et la protection de la nature en sort rarement vainqueur. Nous avons toujours mis en garde contre ce conflit entre intérêts divergents, et nous appelons une nouvelle fois la Commission à autoriser sans tarder une augmentation du budget dédié à Natura 2000 en partant d’une évaluation précise des coûts*», souligne M. Ribbe.Des experts estiment que quelque dix milliards d’euros par an sont nécessaires, notamment pour indemniser les pertes de terrain des propriétaires ou encore pour payer des services spéciaux. «*La protection de la nature est un bien public et elle ne saurait se réaliser au détriment des propriétaires fonciers*», affirme le CESE.

**La biodiversité est une question transversale: la réforme de la PAC doit en tenir compte**

Des espèces telles que les pollinisateurs, les décomposeurs et bien d’autres ne peuvent être protégées si l’on se focalise uniquement sur la désignation de zones protégées. La biodiversité doit être intégrée aux autres politiques, notamment celles visant le secteur agricole. C’est principalement ce secteur – tout comme l’ont souligné à juste titre la Commission et le Conseil – qui exerce la pression la plus forte sur les écosystèmes terrestres. «*Par conséquent, nous espérons que l’évaluation à mi-parcours des «surfaces d’intérêt écologique» et la prochaine réforme de la politique agricole commune (PAC) seront également axées sur la réalisation des objectifs en matière de biodiversité*», explique M. Ribbe.

Les incohérences des politiques de l’Union ne se limitent pas à la politique agricole; des insuffisances en matière de mise en œuvre et d’action concertée peuvent être également relevées dans d’autres domaines. Pour le CESE, la question de la biodiversité est comparable à celle de la protection du climat qui doivent l’une et l’autre être prises en compte dans l’ensemble des politiques. Il n’en va pas seulement de la conservation des espèces animales ou végétales: **ce sont les conditions mêmes de l’existence humaine qui sont en jeu, et il est donc nécessaire d'en faire une question transversale.**

S'agissant de la protection de la biodiversité, le CESE souligne qu’au sein de l’Union, ce ne sont pas les lois, les réglementations, les déclarations politiques ou les recommandations qui manquent. *«Le problème, c’est bien celui d’un déficit de mise en œuvre. Aussi longtemps qu’il ne se traduit pas en actions concrètes, tout ce cadre juridique ne vaut pas le prix du papier sur lequel on l’imprime*» conclut M. Ribbe. *«La Commission dispose des outils et des moyens, notamment dans le cadre du semestre européen, pour encourager les États membres à se conformer à leurs obligations. Pour nous, ce manquement est le signe d’un défaut de volonté politique et de coopération de la part de la Commission et des États membres.»*

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Silvia Aumair

Courrier électronique: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu)

Tél.: +32 2 5468141

**@EESC\_PRESS**

[VIDÉO: Comment le CESE influence-t-il le cours des choses?](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.videos&itemCode=41081)

*Le Comité économique et social européen est un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil. Il assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne.*

Si vous ne souhaitez plus recevoir de notifications, veuillez nous envoyer un courriel à l’adresse suivante: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu).